



Bien informés les hommes sont des citoyens. Mal informés ils deviennent des sujets.

Alfred SAUVY

Conseil d'administration du jeudi 30 mars 2017

Présents : Aguillon ; Les Ameniers ; Cap brun/Petit bois ; Mourillon centre/Port Marchand/Lamalgue ; Mourillon sud/La Mitre ; La Rode ; Ste Musse/La Ginouse ; La Serinette/Les Amoureux/La Barre ; Siblas/Val Fleuri ; Super Toulon/Faron ; Toulon Nord-Est.

Excusé : La Palasse/La Barentine/Pont du Suve/Collet de Gipon.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du dernier PV.
2. Courriers reçus et envoyés.
3. Rapport sur la réunion d'un collectif sur le port de Toulon.
4. Accord du CA pour que la fédération fasse partie de ce collectif.
5. Désignation d'un représentant.
6. Rapport de la réunion SITOMAT du 29 mars.
7. Présentation de Voisin'Age par une personne faisant partie de cette association. (Cette intervention se fera à l'arrivée de la personne).
8. Tour de table.

APPROBATION DU DERNIER PV :

Aucune remarque n'étant apportée, le PV est adopté à l'unanimité.

PRÉSENTATION DE VOISIN'AGE :

Monsieur Guilas du CCAS, Messieurs Doucet et Collaud des Petits Frères des Pauvres étant arrivés, nous leur laissons tout de suite la parole.

Le but de ce concept est de mettre en relation, dans les quartiers, des personnes plus actives avec des personnes plus isolées et d'un certain âge pour certains. Depuis 2004 la ville de Toulon a comme partenaire associatif les Petits Frères des Pauvres. Dès les années 90 les Petits Frères des Pauvres ont essayé de développer sur Paris et alentour ce dispositif qui s'appelle Voisin'Age. L'idée est de retrouver l'esprit d'antan, où tout le monde se retrouvait sous le platane pour partager. La ville de Toulon est désireuse d'avoir un système de bienveillance et de convivialité sur des personnes plus âgées, isolées pour permettre de les soutenir et éventuellement de les signaler. Il faut remettre du lien dans les quartiers. Pour le CCAS, la meilleure entrée dans les quartiers se sont les CIL.

Ils sont prêts à faire cette présentation dans chaque CIL qui le souhaite.

Il est précisé que ce n'est pas une association, mais qu'il nous est présenté une technique de mise en relation. Les personnes volontaires gèrent ça au quotidien. Il n'y a pas d'encadrement, pas de réunion. C'est un outil qui permet ensuite aux gens de vivre ensemble au quotidien. C'est complémentaire au tissu associatif.

Il y a un site web qui peut servir de réseau social entre les voisins et les voisinés, mais cela sans obligation. Ce site montre aussi tout ce qu'il est possible de faire.

Madame Beaufort nous fait témoignage qu'après ses problèmes de santé elle n'a plus eu aucun contact. C'est seulement quelques personnes qui se sont inquiété d'elle et qui lui ont apporté un peu de réconfort.

Une personne qui se trouve isolée mais qui voudrait lier des contacts peut appeler au numéro de téléphone indiqué (06 86 08 42 89).






























Monsieur Bordes s'inquiète de savoir comment la moralité des voisins est contrôlée, car il y a des personnes vulnérables.

















Réponse : Au départ les voisins sont en double, afin que le voisiné ne soit pas en contact avec une seule personne. Tous les candidats ont un entretien avec monsieur Guilas. Pour identifier les motivations s'il n'y a pas un vice de forme quelque part. Une charte est signée de façon à ce que les gens s'engagent sur des règles déontologiques bien définies.

Le petit dépliant en pièce jointe explique très bien le fonctionnement de Voisin'Age.






Il est souhaité la bienvenue à madame Panagos nouvelle présidente de La Rode.

COURRIERS ARRIVÉS :

-  2016-12-05 ADPF lettres Classement fort Farontr.msg
-  2016-12-06 Air Paca Bulletin_mensuel_Var_novembre2016.pdf
-  2016-12-07 ADPF DECHETS Des BTP EN Pdf.pdf
-  2016-12-10 mourillon centre Var Matin du 10 décembre 2016.msg
-  2016-12-11 Collectif tram lettre d'info bouger.msg
-  2016-12-14 La Serinette EDITORIAL DU JOURNAL DECEMBRE 2016.pdf
-  2016-12-23 Voeux ADPF.pdf
-  2016-12-27 voeux Bonnus.pdf
-  2016-12-30 ADPF lettres .msg
-  2017-01-03 voeux cap brun.pdf
-  2017-01-03 Voeux AG et galette La rode .doc
-  2017-01-03 voeux les ameniers.pdf
-  2017-01-03 voeux Siblas.pdf
-  2017-01-04 Voeux la serinette.pdf
-  2017-01-04 voeux mourillon centre.pdf
-  2017-01-05 ADPF Scandale dans le site classé.msg
-  2017-01-07 Mart voeux.pdf
-  2017-01-07 T@V Voeux et Chgt Présidence.pdf
-  2017-01-09 ADFPF lettres falco et préfet permis construire.msg
-  2017-01-09 mourillon sud Invitation galette des rois (2).pdf
-  2017-01-10 La Serinette AG.pdf
-  2017-01-11 La Rode voeux et Convocation A.G. 12 janvier 2017.pdf
-  2017-01-13 Air Paca Bulletin_mensuel_Var_décembre2016.pdf
-  2017-01-23 Mourillon centre lettres reçues pollution.pdf
-  2017-01-26 ADPF Pétition pour faron.pdf
-  2017-01-28 réponse de Trédé à Rebec.pdf
-  2017-02-06 Air pacas bulletin mensuel qualité de l'air Janvier.pdf
-  2017-02-08 Air Paca formation de formateurs.pdf
-  2017-02-10 Activités Seniors Mars 2017.pdf

-
-  2017-02-10 INFORMATIONS VOYAGES 2017.pdf
 -  2017-02-24 La poste.pdf
 -  2017-03-03 Falco la poste.pdf
 -  2017-03-03 Réponse Falco la poste.pdf
 -  2017-03-03 Réunion comité consultatif sittomat.pdf
 -  2017-03-03 SITTOMAT.pdf
 -  2017-03-06 Air Paca rappel formation formateurs.pdf
 -  2017-03-07 La Coupiane LettreCIL 2017.pdf
 -  2017-03-09 ADPF Date AG.pdf
 -  2017-03-13 ConvocAGCol Tram2017.pdf
 -  2017-03-16 ADPF lien vers les monts toulonnais.pdf
 -  2017-03-17 MART bulletin n°66.pdf
 -  2017-03-20 controle dossier demande de subvention.pdf
 -  2017-03-20 Lettre nouvelle présidente CIL Rode.pdf
 -  2017-03-24 FNE Projet de plaidoyer commun navires et pollution de l'air.msg
 -  2017-03-24 Trédé Réponse TPM ordures.pdf

COURRIERS ENVOYÉS :

-  16 11 25 Demande de reservation de salle.pdf
-  16 12 01 Réponse à Groux.pdf
-  17 2 12 Délégué régional du groupe La Poste.pdf
-  17 2 12 HF Bureaux de postes.pdf
-  17 2 14 Président TPM.pdf

RAPPORT SUR LA RÉUNION D'UN COLLECTIF SUR LE PORT DE TOULON :

Avec l'augmentation du trafic maritime dans les ports de Toulon, Marseille et Nice, ce qui est une bonne chose sur le plan économique, on constate un accroissement de la pollution. Les règles ne sont pas les mêmes dans tous les secteurs sur la composition du carburant utilisé. Dans les eaux de la Baltique et des pays nordiques, les règles sont plus strictes. Les navires sont tenus d'utiliser des fuels à basse teneur en soufre (0,10%), alors qu'en méditerranée, les navires transportant du fret utilisent un fuel à 3,5% de teneur en soufre lorsqu'ils sont en mer et dans les ports à 1,5% ce qui est très largement au-dessus des diesels utilisés pour les véhicules (300 fois). Cette situation a suscité une réunion à l'initiative de FNE (France Nature Environnement) qui fédère un certain nombre d'associations intéressées par les questions d'environnement.

Cette réunion a eu lieu le 8 mars et bien évidemment y assistaient F. Bordes et B. Cristiano puisque directement en contact avec les voisins du port.

Les mesures effectuées par Air Paca donnent des résultats inférieurs aux taux acceptés par l'OMS et donc ne seraient pas dangereux pour la santé. Mais ce que mesure Air Paca c'est une concentration moyenne par mètre cube d'air, alors que, ce que perçoivent les riverains, ce sont des émissions immédiates provoquées par le panache de fumée rejeté par les navires.

À partir du 1^{er} janvier 2020, une directive Européenne transposée en droit Français par une ordonnance du 23 janvier 2015, prévoit qu'en mer la teneur en soufre ne devra pas dépasser 0,5% et dans les zones portuaires 0,10%. Si un bateau doit rester à quai plus de 2 heures, il devra soit être raccordé au réseau électrique, soit utiliser un carburant ne dépassant pas 0,10% de teneur en soufre. Peut-on se satisfaire d'une situation qui n'interviendrait qu'à partir de 2020 ? C'est la question que se

pose FNE et qui a provoqué cette réunion à laquelle nous avons assisté. Doit-on anticiper et accélérer la situation en demandant que les mesures soient mises en œuvre plus tôt en demandant que les bateaux utilisent bien du fuel à 010% ou que des portiques soient installés rapidement comme c'est le cas à Marseille ou pour les navires de guerre, pour éviter cette pollution ainsi que les nuisances sonores. Il semble que les services de l'état n'aient pas les moyens d'exercer un contrôle rigoureux du carburant utilisé à quai. Ce contrôle n'est fait que par les factures d'achat de carburant.

ACCORD DU CA POUR QUE LA FÉDÉRATION FASSE PARTIE DE CE COLLECTIF :

La question est posée de savoir si la Fédération en tant que telle doit continuer de participer à ces réunions.

Le CA a voté à l'unanimité la participation de la Fédération à ces réunions.

Un groupe de travail serait chargé d'élaborer la doctrine de la Fédération dans ce domaine, car nous n'avons pas l'intention de nous laisser dicter quoi que ce soit par qui que ce soit. Seraient concernés par ce groupe de travail F. Bordes, B. Cristiano, A. Trédé, G. Laurent, A. M. Reboul, S. Dégret.

Anne-Marie Reboul nous informe que le Plan de Protection de l'Atmosphère élaboré ne parle que de la pollution sur la base navale mais pas sur le port de commerce. Il serait peut-être bon d'interpeller le Préfet pour que le PPA regarde un peu et réglemente ce qui se passe dans le port de commerce.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT :

Il nous faut maintenant désigner le représentant de la Fédération des C.I.L. de l'est auprès de ce groupement d'associations.

Seul Georges Laurent est candidat.

Il est élu à l'unanimité.

RAPPORT DE LA RÉUNION SITTOMAT DU 29 MARS :

Voir en pièce jointe le rapport d'André Trédé qui a assisté à cette réunion.

Gilbert Dumas qui y a assisté également apporte des précisions : 80 millions de travaux effectués pour les problèmes de pollution et on leur a affirmé que la fumée qui sort est uniquement de la vapeur d'eau. Sont également traités les déchets hospitaliers. Quid des éventuels produits radioactifs ? Les camions qui transportent ces déchets passent par un détecteur. Si le contrôle est positif, le conteneur est bloqué et traité par les moyens appropriés.

Anne-Marie Reboul nous parle de ce qui est prévu pour les déchets du golfe de St Tropez. Ceux-ci devraient être stockés durant la période touristique sur un terrain du côté de la Môle et être acheminés avec un étalement moyen sur toute l'année sur l'incinérateur de Lagoubran. Outre la puanteur et la pollution que cela provoquera sur la décharge de la Môle, le trafic des camions de la Môle à Lagoubran va provoquer de sérieuses nuisances par l'augmentation de la circulation et par les odeurs que cela va dégager tout au long du parcours dans les traversées de Hyères et Toulon. À suivre le projet de schémas d'élimination des déchets qui va être conduit maintenant par la région et non plus par le Département.

Georges souhaite que l'on regarde combien de déchetteries il y a en moyenne dans les autres agglomérations en fonction du nombre d'habitants, ainsi que le nombre d'incinérateurs.

Nous avons rendez-vous le vendredi 7 mars avec le responsable TPM du nettoyage et du ramassage des ordures afin de lui faire part de toutes les remarques qui nous ont été faites pour un service satisfaisant.

TOUR DE TABLE :

Jean-François PEILLIARD pour Toulon Nord Est a un avis à demander au CA. Le périmètre de son CIL s'arrête à la limite du nouveau quartier de Font Pré. Ce quartier relève normalement du CIL

de Brunet Font-Pré qui est en déshérence. Toulon Nord Est s'interroge donc sur l'opportunité de reprendre tout ou partie de ce CIL. Le CA en est tout à fait d'accord.

Il est précisé une chose importante : La mairie n'a rien à voir en ce qui concerne le périmètre des CIL. Ce sont des associations loi de 1901 qui font ce qu'elles veulent au niveau de leur territoire, tout en ayant, bien sûr, une obligation de bon voisinage avec les CIL qui les entourent. Les annexions de territoire ne doivent pas se faire de manière sauvage. Dans le cas de celui de Brunet, du fait qu'il ne fonctionne plus, rien ne s'oppose à ce qu'un autre CIL élargisse son territoire en annexant son voisin. La seule obligation est que le périmètre devra être inscrit dans les statuts et donc déclaré en Préfecture et ensuite déclaré en mairie, pour information, afin qu'elle prenne en compte les modifications.

Michel LUCIDO se plaint de n'avoir aucune réponse sur les revendications et demandes de travaux.

Il est rappelé que chaque demande faite à la mairie soit mise en copie à la Fédération. Trois ou quatre CIL l'on fait jusqu'à ce jour. Il y a aussi la note qui a été faite à madame Feunteun pour avoir systématiquement un accusé de réception. Vide grenier le 24 mai.

Marie-Thérèse PANAGOS demande comment peut se faire l'adhésion d'une copropriété. La réponse est qu'en assemblée générale, un syndic peut faire voter le fait que la copropriété, en tant que telle, adhère au CIL. Le syndic paye pour la copropriété et récupère sur les charges le montant de l'adhésion de chaque famille occupante. Le montant de la cotisation est bien sûr inférieur à celui des adhérents directs (par exemple dans un CIL qui est déjà concerné, c'est de 7€ à 3€).

Daniel BERTONE nous remet un document avec le nom d'une personne qui donne des conférences sur la dépollution de l'air. Cette personne est directeur de recherche au CNRS et habite Néoules.

Michel DELORME nous remet le bulletin de son CIL. Il a un vide grenier qui aura lieu le 14 mai sur la place des Amoureux et le 8 septembre sur la place Beguin. Depuis que les journées OGN existent le volume des encombrants diminue.

Au niveau de la Closerie, qui a de gros problèmes depuis l'arrêt de l'association « Bien vivre à la Serinette », l'association « Le Rocher » va installer une antenne sur ce quartier.

Des containers enterrés vont être installés place de la mairie.

Anne Marie REBOUL demande s'il leur serait possible (cil des Ameniers) de faire un vide grenier sur le territoire de la Serinette.

En réponse à monsieur Peilliard un vide grenier est ouvert à tout le monde, mais les places pour les vendeurs sont réservées en priorité aux adhérents du CIL.

Jean-François ROIG informe que son CIL va sortir un bulletin trois fois par an. Inauguration de la nouvelle résidence sur l'ancien terrain de GDF. Vide grenier le 27 mai.

Sur le CIL de la Rode, le stop qui se trouve sur la rive de l'Eygoutier avenue des Tirailleurs Algériens au débouché de la rue du Cdt Huot est complètement absurde et ne sert à rien. Une balise de priorité serait à la rigueur amplement suffisante. Si le CIL pouvait demander à ce qu'il soit supprimé ce serait une bonne chose.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30. Prochaine réunion le **jeudi 29 Juin**. Une convocation sera envoyée.

Le Président
Alain Even



Le Secrétaire
Jacques Chevrier

